

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CL369

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

A l'alinéa 5,

- a) Substituer au nombre : « 7,3 » le nombre : « 7,29 ».
- b) Substituer au nombre : « 7,7 » le nombre : « 7,65 ».
- c) Substituer au nombre : « 8,0 » le nombre : « 8,20 ».
- d) Substituer nombre : « 8,3 » le nombre : « 8,99 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec le tableau de l'alinéa 3 de l'article 1.